



COMMUNIQUE

@scppinfo #SCPP

La SCPP mobilise 9 millions € d'aides pour un plan de soutien à la production phonographique : Mise en œuvre du volet 2 du plan de soutien

04/05/20

Face à la crise sanitaire, le Conseil d'administration de la SCPP du 8 avril 2020 a adopté un plan de soutien d'un montant de 9 millions € à destination de ses membres producteurs phonographiques. Le plan de soutien comprend deux volets : des aides financières (5 220 000 €), destinées exclusivement aux producteurs indépendants de la SCPP, et des aides supplémentaires à la création (3 780 000 €), destinées à favoriser un redémarrage de l'activité à l'issue du confinement. Près de 75% du montant total de ce plan de soutien devrait ainsi bénéficier aux 3 000 producteurs indépendants de la SCPP.

Mise en œuvre du deuxième volet du plan de soutien à partir du mois de mai

En plus des aides financières, des aides supplémentaires à la création (3,78 M €) sont mises en place dès le mois de mai, destinées à favoriser un redémarrage de l'activité à l'issue du confinement. Ces aides supplémentaires à la création, seront mises en place pour la Commission des aides de la SCPP du mois de mai 2020. Elles prendront la forme d'une augmentation de la part aidable par la SCPP des coûts de production des phonogrammes et vidéomusiques.

Ainsi, les aides de la SCPP pourront atteindre 65% de la base (au lieu de 50%), complétées d'un montant forfaitaire de 65 % pour les frais annexes de production et de promotion de la création (hors publicité) (au lieu de 55%), et 95% pour les vidéomusiques (au lieu de 70%). A budget constant, le demandeur sera donc susceptible de recevoir près de 37% de plus d'aides de la SCPP qu'auparavant.

La SCPP espère que ce deuxième volet du plan de soutien favorisera le redémarrage de l'activité de l'ensemble de ses membres, quelle que soit leur taille.

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman – anouchka.roggeman@scpp.fr

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 3000 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. www.scpp.fr @scppinfo #scpp